Un député propose de légiférer sur le lobbying

16/01/2008 à 16h13

Jean-Paul Charié (UMP) entend ainsi valoriser une pratique sans existence légale en France et en réprimer les dérives.

Le député UMP Jean-Paul Charié propose de légiférer sur l'activité des lobbies. Il a présenté, mardi 15 janvier, un projet pour établir un "code éthique" et des règles à cette activité sans existence légale en France, et pourtant très présente au Parlement.
"L'enjeu est d'affirmer et de valoriser le métier des lobbyistes", a-t-il justifié, et d'en "réprimer les dérives".
Les partenaires sociaux, les fédérations professionnelles et les représentants de l'industrie sont en effet très présents dans les couloirs de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ils tentent quotidiennement d'infléchir l'élaboration des lois.
L'activité n'est pas illégale. Ils obtiennent via les questeurs de l'Assemblée de cartes officielles pour entrer au Palais-Bourbon, mais leur nombre et la liste restent confidentiels.

suite